

MESURES D'HYGIENE EN MILIEU SCOLAIRE

L'application des règles d'hygiène garde une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité pour lutter contre les sources de contamination et réduire les moyens de transmission. Un rappel régulier de la bonne pratique des règles d'hygiène est nécessaire. Les mesures d'hygiène portent sur l'hygiène alimentaire, l'hygiène des locaux, du matériel, du linge et l'hygiène individuelle. Une application rigoureuse de ces mesures permet de s'opposer à la propagation des agents infectieux. Elles doivent s'appliquer au quotidien, en dehors même d'infection déclarée.

Les mesures d'hygiène sont d'autant plus importantes que l'établissement accueille des jeunes enfants. La survenue d'une maladie transmissible dans la collectivité doit être l'occasion de revoir ces mesures et leur application pour prévenir des cas secondaires ou une épidémie.

➔ MESURES PREVENTIVES D'HYGIENE

1) Hygiène des locaux, du matériel, du linge, de l'alimentation :

- Nettoyage quotidien des surfaces lavables sans omettre les robinets, poignées de porte, chasse d'eau, loquets... selon les méthodes préconisées, et approvisionnement en continu de papier de toilette.
- Vidage quotidien des poubelles et autres conditionnements recommandés selon la nature des déchets.
- De plus, dans les crèches, maternelles et autres communautés s'occupant de jeunes enfants :
 - nettoyage quotidien des pots qui doivent être individuels,
 - changement du linge dès que nécessaire. Les bavettes ou serviettes seront individuelles,
 - lavage quotidien de matériels ou de jouets,
 - lavage régulier des peluches.
- Respects scrupuleux des règles d'hygiène alimentaire dans la préparation et la distribution des repas.

2) Hygiène individuelle :

- Le lavage des mains est un temps essentiel car la contamination manu portée est responsable de nombreuses infections :
 - il doit être répété très souvent dans la journée, particulièrement avant un contact avec un aliment, avant chaque repas, avant et après chaque change,
 - il est à renouveler chaque fois qu'il y a un contact avec un produit corporel (selles, urine et autre liquide corporel),
 - le lavage des mains se fait avec un savon liquide ou une solution hydroalcoolique,
 - les ongles doivent être coupés courts et brossés régulièrement avec une brosse nettoyée et rincée,
 - le séchage des mains doit être soigneux, de préférence avec des serviettes en papier jetables ou par un système automatique d'air chaud,
 - le lavage des mains des enfants doit être pratiqué avant chaque repas, après le passage aux toilettes, après la manipulation d'objets possiblement contaminés (terre, animal...).

L'éducation des enfants sur l'importance de l'hygiène corporelle individuelle est un temps essentiel

**⇒ MESURES RENFORCEES D'HYGIENE
EN CAS DE MALADIES CONTAGIEUSES DANS L'ETABLISSEMENT
ACCUEILLANT DES ENFANTS**

1) Mesures d'hygiène pour les pathologies dues à une contamination par les selles :

- Lavage soigneux des mains qui demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection.
- Manipulation de tout objet souillé par les selles avec des gants jetables. Les placer dans des sacs hermétiques fermés, afin qu'ils soient lavés, désinfectés ou jetés.
- Dans les crèches et maternelles, nettoyage soigneux des matelas de change ou de lit souillés...

2) Mesures d'hygiène pour les pathologies dues à une contamination par les sécrétions respiratoires :

- Lavage soigneux des mains qui demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection.
- Nettoyage soigneux des sécrétions nasales avec des mouchoirs en papier à usage unique jetés dans une poubelle recouverte d'un couvercle.
- Lavage soigneux des surfaces, jouets et autres objets présents dans les lieux fréquentés par l'enfant malade.

3) Mesures d'hygiène pour les pathologies dues à une contamination à partir de lésions cutanées :

- Lavage soigneux des mains qui demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection.
- Utilisation de gants jetables à usage unique pour effectuer les soins d'une lésion cutanée (plaie sanglante, plaie infectée, impétigo...) Les gants doivent être retirés et jetés avant de toucher tout autre objet (cahier, crayon, téléphone...) La lésion cutanée doit être protégée par un pansement.
- En cas de conjonctivite, nettoyage de chaque œil avec une nouvelle compresse qui doit être jetée dans une poubelle munie d'un couvercle.

- Pour les infections du cuir chevelu (teigne, poux, impétigo...) lavage soigneux des taies d'oreiller et objets utilisés pour coiffer l'enfant (peigne, brosse).
- Pour les verrues plantaires, nettoyage soigneux des sols et des tapis de gymnastique sur lesquels les enfants sont pieds nus.

4) Mesures d'hygiène pour les pathologies dues à une contamination par du sang ou d'autres liquides biologiques infectés :

→ Lors de soins dispensés en cas de plaie :

- lavage des mains,
puis,
- port de gants,
- désinfections des surfaces souillées avec de l'eau de javel diluée au 1/10^e.
- nettoyage soigneux du matériel avec de l'eau de javel diluée au 1/10^e.
- en cas de contact avec la peau, nettoyage immédiat à l'eau et au savon, rinçage puis désinfection avec un dérivé chloré (ex : solution de Dakin) ou de l'alcool à 70°,
- en cas de contact avec une muqueuse, rinçage abondant au sérum physiologique ou avec de l'eau.